

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 9 FÉVRIER 2026

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M. Pierre-Marc Boulianne  
M. Paul Choquette  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Guy Brisson (Visioconférence)  
M. Guillaume Lavoie  
M. Philippe Roy

ABSENCES :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2026-02-45

## **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

### **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 ;**
- E. Acceptation des comptes à payer pour le mois de janvier 2026 ;**
- F. État de la situation financière au 31 janvier 2026**
- G. Correspondance :**
  - a) Correspondance de M<sup>me</sup> Sarah-Jeane Munger, directrice générale de l'Association Régionale pour les personnes épileptiques relativement pour participer à la Journée Lavande ;
  - b) Correspondance de M<sup>me</sup> Sylvie Bellerose, présidente d'élection 2026 ; de la Fédération des villages relais, relativement à l'élection de votre représentant au sein du conseil d'administration ;
  - c) Correspondance de M. André Gilbert, directeur général de Boisaco, président de Bersaco, Valibois et Forrestco, concernant le processus de consultation-concertation sur les aires protégées – Plan nature 2030 ;
- H. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**
  - a) Message du maire ;
  - b) Représentation et activités des comités.
- I. Administration générale :**
  - a) Contribution financière à Développement de Sacré-Cœur inc. ;
  - b) Dépôt Liste des contrats 2025 ;

- c) Loi sur la Société canadienne des postes dans le projet de loi C-15 (Réseau BIBLIO) ;
- d) Avis de motion Règlement 642 ;
- e) Dépôt du projet de règlement 642 ayant pour la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur ;
- f) Abolition du Programme de l'expérience québécoise et restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires ;
- g) Radiation de compte ;

**J. Hygiène du milieu : (aucun point)**

- a) PGA – Eau ;

**K. Transport :**

- a) Épandage de chlorure en solution liquide sur le chemin de moulin ;

**L. Urbanisme :**

- a) Dépôt du rapport de permis émis pour le mois de janvier 2026 ;
- b) Formation Comité consultatif d'urbanisme ;
- c) Résolution PPCMOI de M. Christian Castonguay 2026-001 ;
- d) Résolution PPCMOI de M<sup>me</sup> Jennifer Hovington 2025-012 ;
- e) Résolution PPCMOI de M.R.L.G Deschênes inc. 2025-013 ;

**M. Tourisme :**

- a) Travaux pour demande d'agrément pour renseignement touristique à Sacré-Cœur ;
- b) Dépôt du bilan de la campagne estivale 2025 – Tourisme Côte-Nord ;

**N. Culture : (aucun point)**

**O. Loisir :**

- a) Dépôt de la Programmation semaine de relâche ;
- b) Projet de modification centre récréatif ;
- c) Autorisation d'achats pour l'activité de chasse aux œufs de Pâques ;

**P. Santé et bien-être :**

- a) Demande d'autorisation Forum des communautés forestières ;
- b) Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2022 PU-Déficit d'exploitation ;

**Q. Incendie :**

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de janvier 2026 ;
- b) Dépôt du rapport d'activité annuel des actions prévues au schéma de couverture de risque ;
- c) Autorisation d'achat d'un détecteur de gaz MSA ALTAIR 4XR ;
- d) Affichage de poste Pompier de caserne ;

**R. Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)**

**S. Demandes d'aide financière : (aucun point)**

**T. Affaires nouvelles :**

- a) \_\_\_\_\_
- b) \_\_\_\_\_
- c) \_\_\_\_\_
- d) \_\_\_\_\_

**U. Période de questions**

**V. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 2026-02-46

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2026-02-47

**Acceptation des comptes à payer – Janvier 2026**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 9 février 2026 totalisant **314 012,84 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 6 535,28 \$  
Paiement par dépôt automatique 134 010,59 \$  
Paiement par prélèvement automatique 82 654,61 \$  
Paiement payé d'avance 90 812,84 \$

## DÉPÔT

### **Lecture de l'état de la situation financière au 31 janvier 2026**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 janvier 2026.

### **Correspondance :**

- a) Correspondance de M<sup>me</sup> Sarah-Jeane Munger, directrice générale de l'Association Régionale pour les personnes épileptiques relativement pour participer à la Journée Lavande ;
- b) Correspondance de M<sup>me</sup> Sylvie Bellerose, présidente d'élection 2026 ; de la Fédération des villages relais, relativement à l'élection de votre représentant au sein du conseil d'administration ;
- c) Correspondance de M. André Gilbert, directeur général de Boisaco, président de Bersaco, Valibois et Forrestco, concernant le processus de consultation-concertation sur les aires protégées – Plan nature 2030 ;

### **Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller et M. Paul J. Choquette, conseiller, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

### **Administration générale :**

## RÉSOLUTION 2026-02-48

**Contribution financière à Développement Sacré-Cœur Inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** Développement Sacré-Cœur Inc., dans le cadre de ses objectifs, a comme mission de promouvoir et d'activer le développement à caractère économique, social et industriel ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ses objectifs, il est requis de contribuer financièrement à Développement de Sacré-Cœur pour un montant de 24 000,00 \$ par année ;

**CONSIDÉRANT QU'**en tant que bailleur de fonds, la municipalité de Sacré-Cœur a peu d'information provenant de Développement Sacré-Cœur;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** pour l'année 2026, la Municipalité de Sacré-Cœur contribuera au fonctionnement de Développement Sacré-Cœur Inc. avec une somme de 2 000,00 \$ par mois rétroactif au premier janvier 2026 et représentant un montant maximal de 24 000,00 \$; le coût étant approprié à même le budget régulier 2026 ;

**QUE** la contribution financière soit conditionnelle à ce que Développement Sacré-Cœur dépose annuellement ses états financiers à la Municipalité de Sacré-Cœur ainsi que son rapport annuel de ses réalisations.

## DÉPÔT

### **Liste des contrats 2025**

Le directeur général dépose les listes des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant pour l'année 2025 tel que prescrit par l'article 961.4 du Code municipal.

Cette liste sera déposée sur le site internet de la municipalité.

## RÉSOLUTION 2026-02-49

### **Loi sur la Société canadienne des postes dans le projet de loi C-15 (Réseau BIBLIO)**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le projet de Loi sur la Société canadienne des postes dans le projet de loi C-15 projette abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi ce qui mettrait en péril les services de

bibliothèque qui est offerte aux Canadiens et aux Canadiennes vivant dans un contexte rural au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Réseau BIBLIO Québec desservent des communautés de petite taille, où la culture est moins accessible que dans les grands centres. Le Réseau BIBLIO contribue à améliorer la littératie au Québec et aide les jeunes à découvrir le monde par le biais des livres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affaiblissement de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque dont nous bénéficions actuellement compromettrait sérieusement notre capacité à remplir la mission de Réseau BIBLIO;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Réseau BIBLIO du Québec et les Réseaux BIBLIO régionaux représentent plus de 750 bibliothèques, majoritairement en contexte rural. Il est estimé que la révocation de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque pourrait causer des coûts supplémentaires de près de 2,5 M\$ annuellement. Un choc financier impossible à encaisser dans un milieu rural sans diminuer drastiquement les services à nos usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt entre bibliothèques est un élément essentiel du fonctionnement de nos bibliothèques, c'est pourquoi nous demandons respectueusement au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de demander respectueusement au gouvernement de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT 642**

**RÉSOLUTION 2026-02-50**

---

## RÈGLEMENT NUMÉRO 642 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

---

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 9 février 2026, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussigné, Philippe Roy, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 642 aux fins de décréter la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

### RÉSOLUTION 2026-02-51

#### **Dépôt du Règlement 642 ayant pour la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur.**

Le conseiller, Guillaume Lavoie, donne avis que le « Règlement 642 ayant pour objet la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 642 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur est déposé séance tenante.

### RÉSOLUTION 2026-02-52

#### **Abolition du Programme de l'expérience québécoise et restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et

travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy, appuyé par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu :

**QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ;
- Au gouvernement du Canada,
- La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays ;
- Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques ;
- Le rétablissement du processus de traitement simplifié ;
- Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles ;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement ;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté
- Yves Montigny, député provincial de René-Lévesque ;
- Marilène Gill, *députée* de Côte-Nord Kawawachikamach Nitassinan ;

- Union des municipalités du Québec (UMQ).

### RÉSOLUTION 2026-02-53

#### **Radiation de compte**

**CONSIDÉRANT QUE** quelques comptes sont en souffrance depuis quelques années et qu'il y a lieu de procéder à leur radiation aux états financiers codes d'identifications : D0226, D0280, D0314, D0623, D0733, D0790 et D0869;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'entreprendre un processus de recours en justice pour un de ces comptes D0004;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la radiation des comptes présentée par le directeur général, monsieur Jeannot Lepage : codes d'identification : D0226, D0280, D0314, D0623, D0733, D0790 et D0869.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à entreprendre un processus de recours en justice pour les montants en souffrances du code d'identification D0004.

#### **Hygiène du milieu :**

### RÉSOLUTION 2026-02-54

#### **PGA - Eau**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Sacré-Cœur et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présente :

**QUE** la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

**QUE** la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

**QUE** le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

**M. Guy Brisson quitte la séance du conseil par visioconférence à 19 h 25.**

**Transport :**

RÉSOLUTION 2026-02-55

**Épandage de chlorure en solution liquide sur le chemin de moulin**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande des résidents du chemin du moulin et du chemin St-Pierre pour l'épandage de chlorure sur le chemin du moulin a été déposé et accepté en juillet 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'épandage se fera sur une distance d'un (1) kilomètre au taux d'application recommandé de 3500 litres par kilomètre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ et le fournisseur Somavrac ont accepté d'ajouter 3500 litres aux prix de 0,69 \$ le litre pour un montant total de 2 415,00 \$ plus taxes au contrat de 2024 – 2026 pour l'année 2026;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ajout de 3500 litres de chlorure en solution liquide au prix de 0,69 \$ du litre pour un montant total de 2 776,64 \$ taxes incluses au contrat de 2024 – 2026 pour l'année 2026;

**Urbanisme :**

### DÉPÔT

#### **Dépôt du rapport des permis émis en janvier 2026**

Au mois de janvier 2026, 3 permis ont été émis pour un total annuel de 3 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 10 000 \$ et le montant des permis s'élève à 40 \$

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis de janvier 2026.

### RÉSOLUTION 2026-02-56

**Formation comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, une formation est obligatoire pour les membres du comité **consultatif d'urbanisme et est recommandée pour le conseil municipal;**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise d'urbanisme offre une formation à distance d'une durée de 90 minutes au coût de 125,00 \$ par personne, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'inscription des membres du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les membres du conseil et employés à suivre cette formation au coût estimé de 1 724,63 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

#### RÉSOLUTION 2026-02-57

#### **Résolution PPCMOI de M. Christian Castonguay 2026-001**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Christian Castonguay a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer l'usage (Hc) bifamilial isolé sur le lot 6 681 626 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a approuvé le projet de résolution #2026-01-31 pour le projet particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du projet de résolution #2026-01-31 accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du Saguenay a, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annonce la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le projet de résolution de la demande numéro 2026-001 de M. Christian Castonguay aux fins d'intégrer la classe d'usage l'usage (Hc) bifamilial isolé sur le lot 6 681 626.

## RÉSOLUTION 2026-02-58

### **Résolution PPCMOI de M<sup>me</sup> Jennifer Hovington 2025-012**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Jennifer Hovington a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer l'usage (Hc) bifamilial isolé sur le lot 6 709 722;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a approuvé le projet de résolution #2026-01-30 pour le projet particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du projet de résolution #2026-01-30 accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du Saguenay a, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annonce la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le projet de résolution de la demande numéro 2025-012 de madame Jennifer Gauthier aux fins d'intégrer la classe d'usage l'usage (Hc) bifamilial isolé sur le lot 6 709 722;

## RÉSOLUTION 2026-02-59

### **Résolution PPCMOI de M.R.L.G Deschênes inc. 2025-013**

**CONSIDÉRANT QUE** M.R.L.G. DESCHENES INC. a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer l'usage 'Entreposage de type B' le lot 4 709 783 dans la zone 18 h ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a approuvé le projet de résolution #2026-01-32 pour le projet particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du projet de résolution #2026-01-32 accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-

trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du Saguenay a, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annonce la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le projet de résolution de la demande numéro 2025-013 de M.R.L.G Deschenes inc., aux fins d'intégrer la classe d'usage 'Entreposage de type B' le lot 4 709 783 dans la zone 18 h ;

**Tourisme :**

#### RÉSOLUTION 2026-02-60

##### **Travaux pour demande d'agrément pour l'exploitation d'un service d'accueil et de renseignement touristique à Sacré-Cœur**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur a déposé une demande d'agrément au ministère du Tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir un permis d'exploitation, les travaux d'aménagement du local doivent être terminés;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que directeur du service technique soit autorisé à réaliser les travaux requis dans le local pour le service d'accueil et de renseignement touristique sur le territoire de Sacré-Cœur, le coût des travaux appropriés à même le budget régulier.

#### DÉPÔT

**Dépôt du bilan de la campagne estivale 2025 – Tourisme Côte-Nord**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du bilan de la campagne estivale 2025 Tourisme Côte-Nord.

**Culture : (aucun point)**

**Loisir :**

### DÉPÔT

#### **Dépôt de la programmation de la semaine de relâche**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt de la programmation de la semaine de relâche qui aura lieu du 2 au 6 mars 2026.

### RÉSOLUTION 2026-02-61

#### **Projet de modification centre récréatif**

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre de la Famille accorde une aide financière de 24 990.00 \$ à la Municipalité de Sacré-Cœur dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales / volet 2 – Mise en œuvre d'un projet inscrit dans le plan d'action issu de la politique familiale municipale / Appel de projet 2025-2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet soumis est la mise aux normes de la cantine du centre récréatif;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devront débuter dès la fermeture du centre récréatif aux fins de procéder aux travaux requis;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'aide financière accordée et autoriser monsieur Jimmy Jacques à procéder aux travaux de modification de la cantine du centre récréatif.

### RÉSOLUTION 2026-02-62

#### **Autorisation d'achat pour l'activité de chasse aux œufs de Pâques**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur tiendra une activité de chasse aux œufs de Pâques destinée aux enfants de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** des achats sont requis pour assurer le bon déroulement de cette activité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, autorise les achats nécessaires au déroulement de l'activité de chasse aux œufs de Pâques 2026, pour un montant approximatif de 814,61 \$, taxes incluses;

**QUE** la dépense soit imputée à même le budget municipal réservé à cette fin;

**QUE** M<sup>me</sup> Annie Manning soit autorisée à procéder aux achats.

**Santé et bien-être :**

#### RÉSOLUTION 2026-02-63

##### **Demande d'autorisation Forum des communautés forestières**

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des communautés forestières se tiendra le 11 mars 2026, à l'Hôtel Hilton à Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** M<sup>me</sup> Lise Boulianne désire participer au Forum des communautés forestières ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les inscriptions de M<sup>me</sup> Lise Boulianne au Forum des communautés forestières qui se tiendra le 11 mars 2026, à l'Hôtel Hilton à Québec;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le remboursement des dépenses encourues par cette dernière et reliées à cet événement.

#### RÉSOLUTION 2026-02-64

**Office municipal d’Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2022  
PU-Déficit d’exploitation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d’Habitation du Québec a approuvé en date du 20 janvier 2026 dernier un budget révisé de l’Office Municipal d’Habitation de Sacré-Cœur inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget révisé fait état de revenus de 119 046 \$ et des dépenses de 298 355 \$ pour un déficit à répartir de 178 352 \$;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver le budget révisé au 20 janvier dernier de l’Office Municipal d’Habitation de Sacré-Cœur inc. dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s’établit à la somme de 17 835\$.

**Incendie :**

DÉPÔT

**Dépôt du rapport d’activité du mois de janvier en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d’intervention et des activités du service incendie pour le mois de janvier 2026.

DÉPÔT

**Dépôt du rapport d’activité annuel des actions prévues au schéma de couverture de risque**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d’activité annuel des actions prévues au schéma de couverture de risque.

RÉSOLUTION 2026-02-65

**Autorisation d’achat d’un détecteur de gaz MSA ALTAIR 4XR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat du détecteur de gaz est prévu au budget 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** notre détecteur de gaz actuel est hors d'état de fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT QU'ARÉO-FEU** nous a soumis une offre pour le détecteur de gaz ainsi que le gaz de calibration, pour un montant de 2 114,75 \$ avant taxes ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'acquisition d'un détecteur de gaz MSA ALTAIR 4XR au montant de 2 431,44 \$ taxes incluses.

#### RÉSOLUTION 2026-02-66

##### **Embauche d'un pompier volontaire**

**CONSIDÉRANT QUE** le pompier 22-0045 a dû se retirer temporairement du service incendie de Sacré-Cœur et interrompre ses fonctions en tant que pompier volontaire pour cause personnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pompier peut dorénavant réintégrer le service incendie et reprendre ses activités immédiatement;

**PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de réintégrer l'employé 22-0045 au sein du service incendie de Sacré-Cœur.

#### RÉSOLUTION 2026-02-67

##### **Affichage de poste Pompier de caserne**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la fusion du poste de préventionniste et de directeur incendie, les tâches d'entretien de la caserne doivent être réalisées par un pompier;

**CONSIDÉRANT QU'il** est requis de procéder au recrutement d'un pompier pour occuper le poste de pompier de caserne à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des employés municipaux de Sacré-Cœur est en accord avec l'ouverture de ce poste ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à procéder à la publication à l'interne de l'offre d'emploi afin de procéder au recrutement et à l'embauche d'un pompier pour la caserne incendie de Sacré-Cœur.

**Embellissement : (aucun point)**

**Demande d'appui (aucun point)**

**Demande d'aide financière : (aucun point)**

**Affaires nouvelles : (aucun point)**

RÉSOLUTION 2026-02-68

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Dufour que la séance soit levée à 20 h 15.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général  
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire